



## École alternative Freinet de Trois-Rivières

Édifice Saint-Sacrement  
1745 boul. St-Louis  
Trois-Rivières, G8Z 2N6  
819-375-4788

Édifice Du Boisé-des-Pins  
125 St-Émile  
Trois-Rivières, G8T 7P6  
819-693-7817

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement de l'école alternative Freinet de Trois-Rivières tenue **le mardi 13 juin 2023, à 18 h30**  
À l'édifice St-Sacrement

### 1.A) VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la présidente déclare la séance ouverte.

### 1.B) VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Étaient présents :

- Émilie Lefrançois, Présidente
- Patrick Hamel, parent
- Martin Marineau, parent
- Marilou Lavallée-Benny, parent
- Geneviève Vachon, enseignante
- Kim Lévesque, enseignante
- Jean-François Croteau, enseignant
- Anne Ayotte, enseignante orthopédagogue
- Kim Brunelle, responsable service de garde
- Luc Francoeur, directeur

était absente : Patricia Julie Lebrun, parent

### MOT DE BIENVENUE

Madame Émilie Lefrançois souhaite la bienvenue aux membres du C.E.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

067-CÉ  
22/23-813

**CONSIDÉRANT** que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Anne Ayotte, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour pour la séance régulière du 13 juin 2023.

## Projet d'ordre du jour

Durée	No	Sujet	Objet
1 min.	1	Vérification du quorum/ mot de bienvenue	Constat
2 min.	2	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	Adoption
5 min.	3	Adoption et suivi au procès-verbal du 23 mai 2023	Adoption
5 min.	4	Question de l'assemblée	Information
5 min.	5	Correspondance du président	Information
5 min.	6	Mot de la direction - La cantine pour tous - Activités de fin d'année - Grilles-matières 23-24	Adoption Information Approbation
5 min	7	Formation des membres	Information
10 min.	8	Service de garde : - Règlements généraux	Approbation
2 min.	9	Fonds à destination spéciale - - Finissants Trois-Rivières (23-24) Expo alternative \$ - Finissants Sarah (23-24), Plante sports (250 \$) +Expo alternative \$ - Défi Pierre Lavoie 2000 \$	Adoption
5 min.	10	Rapport du représentant au comité de parents	Information
5 min.	11	Rapport du représentant au comité EHDAA	Information
3 min.	12	Varia	
1 min	13	Levée de l'assemblée	Adoption

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 MAI 2023

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2023, plus de 4 heures avant la tenue de la présente réunion;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Geneviève Ayotte, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER**, le procès-verbal de la séance régulière du 23 mai 2023 tel que proposé.

### 4. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE

Pas d'assemblée

### 5. CORRESPONDANCE DU PRÉSIDENT

Pas de correspondance

6. **MOT DE LA DIRECTION**

Monsieur Luc Francoeur explique l'offre faite par l'organisme « La cantine pour tous » en collaboration avec Le Cheval sautoir qui propose des repas pour les enfants l'an prochain au coût situé entre 1\$ et 6 \$ à la discrétion des parents.

- La cantine pour tous

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction;

**CONSIDÉRANT** la demande de parents;

**EN CONSÉQUENCE** sur proposition de monsieur Martin Marineau, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le projet « la cantine pour tous » tel que proposé.

- Activités de fin d'année

À l'édifice Boisé-des-Pins : Une magnifique pièce de théâtre a été montée et présentée par les élèves de madame Valéry, 6<sup>e</sup> année. Les parents ont été conquis par cette pièce.

Une Kermesse est aussi prévue le 23 juin toute la journée.

À l'édifice St-Sacrement : Une sortie est prévue au Laser tag pour les classes de madame Line et Laurie, 6<sup>e</sup> années ainsi qu'un bal de finissant.

Une Kermesse est aussi prévue le 23 juin en avant-midi.

Pour les 2 édifices :

L'Expo alternative le 14 juin est prévue en soirée.

Une sortie à la piscine H2O le 22 juin toute la journée.

- Grilles-matières 23-24

La CCQ a été ajoutée à la place d'éthique et culture religieuse. Les enseignants avaient le choix d'y adhérer et la totalité a décidé de le faire pour 23-24.

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction;

**EN CONSÉQUENCE** sur proposition de madame Émilie Lefrançois, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** les grilles-matières 23-24 tel que proposé.

7. **FORMATION DES MEMBRES DU CE**

Rappel de faire la formation à tous les membres.

8. **RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE 23-24**

**CONSIDÉRANT** l'article 256 de la loi sur l'instruction publique (LIP);

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du service de garde;

**EN CONSEQUENCE**, sur proposition de monsieur Jean-François Croteau, il est résolu à l'unanimité :

067-CÉ  
22/23-815

067-CÉ  
22/23-816

067-CÉ  
22/23-819

**D'APPROUVER** le document des règles de fonctionnement du service de garde pour la rentrée scolaire 2023-2024 avec les modifications suivantes :

- Reformulation du mot de la présidente.
- Document « Règles de fonctionnement du SDG » à la page 9, section « fonctionnement de la période du midi », enlever le paragraphe des interdictions boissons gazeuses etc... et au dernier paragraphe, corriger « prévenant les allergies » pour prévenant les réactions allergiques.

9. **FONDS À DESTINATION SPÉCIALE**

A) Projet Fête des Finissants Trois-Rivières 23-24

067-CÉ  
22/23-819

**CONSIDÉRANT** les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** ces sommes sollicitées et reçues par le Conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de toute personne ou organisme public ou privé et servent à soutenir financièrement la « Fête des finissants de Trois-Rivières 23-24 » « FIN-TR2 »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction d'école;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Anne Ayotte de procéder au transfert du solde de **195 \$** « FIN-TR » **et** du solde de **836,00 \$** « FIN-TR2 » provenant des ventes de collations de l'Expo alternative 22-23 pour un total de **1031 \$** vers le fonds à destination spéciale « FIN-TR2 », pour être réutiliser en 2023-2024 selon le projet de « fête de finissants » « FIN-TR2 » prévu.

B) Projet fête des finissants Sarah (Boisé-des-Pins) 23-24

067-CÉ  
22/23-820

**CONSIDÉRANT** les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** ces sommes sollicitées et reçues par le Conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de toute personne ou organisme public ou privé et servent à soutenir financièrement la « Fête des finissants de Boisé-des-Pins 23-24 » « SARAHFIN »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction d'école;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Anne Ayotte de procéder au transfert du solde de **375 \$** de « SARAHFIN » provenant des ventes de collations en début d'année 2022 **et** de la vente de vêtements Plante Sports ainsi que du solde des ventes de l'Expo alternative 22-23, **817,15 \$** pour un grand total de **1192 \$** vers le fonds à destination spéciale, pour être réutiliser en 2023-2024 selon le projet de « fête de finissants » « SARAHFIN » prévu.

C) Défi Pierre Lavoie 23-24

067-CÉ  
22/23-821

**CONSIDÉRANT** les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** ces sommes sollicitées et reçues par le Conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de toute personne ou organisme public ou privé et servent à soutenir financièrement un futur projet ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction d'école;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Anne Ayotte de procéder au transfert du montant de **2000 \$** de 2022-2023 vers un fonds à destination spéciale « **PIERRELAV** » qui servira éventuellement.

D) Walmart-M

067-CÉ  
22/23-822

**CONSIDÉRANT** les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** ces sommes sollicitées et reçues par le Conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de toute personne ou organisme public ou privé et servent à soutenir financièrement un futur projet ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction d'école;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Anne Ayotte de procéder au transfert du montant de **138,00 \$** de 2022-2023 vers un fonds à destination spéciale « **WALMART-M** » qui servira éventuellement.

10. **RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS**

Monsieur Patrick Hamel fait un petit résumé de la rencontre.

- Il y aura un protecteur national de l'élève qui enverra la procédure au centre de services scolaire.
- En premier lieu, une plainte qui sera faite devra l'être à l'école, délai de 10 jours
- Ensuite pourrait être envoyée à la CSS par le responsable du traitement des plaintes, délai de 15 jours.
- Et finalement pourrait se rendre au protecteur régionale et aussi nationale de l'élève et aurait un délai de 20 à 35 jours.

11. **RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ EHDA**

Pas de représentant

12. **VARIA**

Des remerciements sont faits à Monsieur Martin Marineau pour ses nombreuses années d'implications auprès de l'école et du conseil d'établissement ainsi qu'à madame Patricia LeBrun pour son implication également à l'école et au conseil d'établissement. Les 2 membres ont terminé leur mandat.

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur Martin Marineau propose la levée de l'assemblée.

Signatures :

  
Émilie Lefrançois, présidente

  
Luc Francoeur, Directeur

